

Un premier cycle santé "plus progressif" et avec des passerelles sera proposé à la rentrée 2020 (Frédérique Vidal)

Proposer un "premier cycle santé" avec une orientation "plus progressive" et des passerelles entre les différentes formations : tel est "l'engagement" annoncé par Frédérique Vidal, lors de la conférence de presse sur la présentation de la réforme "Ma santé 2022", mardi 18 septembre 2018. Le modèle de la Paces sera remplacé par un cursus en trois ans, accessible sur Parcoursup, avec la mise en place de partiels tout au long du cursus en guise d'évaluation, explique pour AEF info, Antoine Tesnière, l'un des responsables de la concertation sur la formation des professionnels de santé.



Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI ministère de l'Enseignement supérieur

"La transformation des formations en santé doit être globale, pour tous les métiers de la santé, et non pas considérée métier par métier", déclare Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, lors d'une conférence de presse avec Agnès Buzyn, à la suite du discours d'Emmanuel Macron sur la stratégie nationale de transformation du système de santé, mardi 18 septembre (lire sur AEF [ici](#) et [ici](#)).

L'offre de formation doit prévoir "des interactions, des passerelles et un langage commun" pour que les ingénieurs, les managers, les spécialistes de l'intelligence artificielle... travaillent avec les professionnels du secteur de la santé. Les crédits mobilisés au sein de l'Ondam "permettront d'accompagner, sur la période

2019-2022, l'évolution des métiers et des formations, pour 420 millions d'euros", indique un dossier de presse.

Un accès plus tardif dans les études de santé

L'agenda de ces transformations devra être "rapide", selon Frédérique Vidal. Des groupes de travail se mettront en place dans les mois qui viennent, avant une loi attendue pour le premier semestre 2019. "À la rentrée 2020, l'ensemble du processus d'admission sera réorganisé. Le numerus clausus sera supprimé, ainsi que le concours à la fin de la première année. Les étudiants seront recrutés dans les différentes filières de santé de façon plus progressive", explique Frédérique Vidal.

Par exemple, un étudiant pourra s'inscrire dans un parcours de licence adapté et rejoindre ensuite les études de santé. C'est d'ailleurs ce que permet déjà l'Alter-Paces, expérimentée dans plusieurs universités. Cela veut dire également qu'un jeune qui habite dans une ville sans faculté de médecine pourra néanmoins commencer des études de premier cycle et s'orienter plus tard vers ces professions de santé, illustre-t-elle aussi.

Plus précisément, il s'agit de mettre en place "un premier cycle santé", en trois ans, accessible via Parcoursup, précise pour AEF info Antoine Tesnière, président du conseil de pédagogie de la faculté de médecine de l'université Paris-Descartes, et l'un des responsables de la concertation sur la formation des professionnels de santé lancée en avril dernier ([lire sur AEF info](#)). La première année sera "généraliste" et commune aux différentes filières de santé mais sera "repensée", assure-t-il. Concernant les modalités d'évaluation, il s'agira de partiels tout au long du cursus comme cela se fait dans les autres licences.

Une généralisation des expérimentations en santé

Car l'un des objectifs de cette réforme est "de rapprocher les formations en santé du système LMD", pour favoriser le déploiement de passerelles entrantes et sortantes, inspirées des expérimentations, que sont [l'Alter-Paces](#) (orientation plus tardive), la [Paces adaptée](#) (sans redoublement) et [Pluripass](#) (parcours de formation pluridisciplinaire), argumente-t-il. Ce "premier cycle santé" comprendra des parcours spécifiques permettant ensuite d'accéder au deuxième cycle.

Désormais, les universités formeront des médecins en tenant compte "des capacités de formation, des besoins territoriaux, et de la réalité démographique", poursuit pour AEF info Antoine Tesnière. À la place du numerus clausus, le nombre de professionnels formés sera "affiné" régionalement avec probablement "une fourchette haute fixée par l'État".

Une organisation en réseau et non plus en silo

"Les universités utiliseront leur autonomie pour mettre en œuvre ces différents parcours de façon à ce qu'ils soient le plus cohérents possible avec le reste de l'offre de formation, les capacités de formation et les attentes des territoires", affirme la ministre Frédérique Vidal. "Il ne s'agit en aucun cas de juxtaposer différents cursus, différents concours, mais bien d'aller vers un objectif global qui est de passer d'une organisation des formations en silo à une organisation en réseau", insiste-t-elle.

L'objectif est de former des professionnels qui "reflètent la diversité des talents et des territoires", "apprennent à travailler ensemble", "soient réflexifs", "compétents tout au long de leur vie", et enfin, qu'ils soient "bien dans leur peau" dès leurs études, énumère Frédérique Vidal. Or le système actuel n'est pas

"adapté à ces enjeux" : puisqu'il "sélectionne, trie, formate et forme les étudiants dans un esprit de hiérarchisation des professions" et assigne "les professionnels à la même place toute leur vie", décrit-elle. Il faut donc "modifier de manière cohérente les modalités d'admission, les contenus, les évaluations des formations, et surtout fabriquer des liens entre elles". Frédérique Vidal admet que ce chantier est "complexe" et nécessite "une vision d'ensemble", d'autant plus qu'il existe à ce jour "plus d'une trentaine" de formations en santé.

La réforme de la formation des professionnels en santé a déjà commencé avec, à la rentrée 2018, l'inscription de tous les étudiants en santé au sein de l'université pour bénéficier "des mêmes droits et des mêmes services" ; la création d'un diplôme de pratique avancée ; la généralisation des expérimentations d'alternatives à la Paces dans le cadre de la loi ORE, avec "plus de la moitié des établissements aujourd'hui dans ces processus" ; et la mise en place du service sanitaire pour 40 000 étudiants, rappelle la ministre. Ensuite, à la rentrée 2019, les étudiants en soins infirmiers seront recrutés via la plateforme Parcoursup ; et la formation des médecins sera modifiée au niveau du 2e cycle avec la disparition des ECN.

La réaction de la CPU et des doyens

"Nos conférences vont tout mettre en œuvre pour assurer le succès de cette réforme", indiquent la CPU et trois conférences de doyens (médecine, odontologie, pharmacie). "Nous souhaitons engager un travail dès demain avec les ministres concernés et en concertation avec l'ensemble des acteurs conduisant à la mise en œuvre opérationnelle de toutes les mesures dans un contexte universitaire extrêmement contraint. Nous serons particulièrement vigilants à la définition des mesures relatives à l'orientation des étudiants, aux modalités de recrutement et à l'insertion professionnelle de nos futurs professionnels de santé."